

Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation

à l'attention de la commission interparlementaire romande

année 2012

IRDP



Liste de documents informatifs et de données sur l'Espace romand de la formation

Présentation schématisée du système scolaire romand.....	5
Calendrier de l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les cantons	6
Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire	7
Pourcentage d'élèves étrangers à l'école obligatoire.....	8
Prévisions des effectifs des élèves pour la scolarité obligatoire	9
Temps d'enseignement à l'école obligatoire	13
Taux de redoublement à l'école obligatoire	15
Enquêtes PISA 2000-2003-2006-2009	16
Épreuves cantonales	21
Horaire bloc et pause de midi	22
Portfolios des langues	24
Formation professionnelle et formation générale au degré secondaire II	25
Places d'apprentissage et entreprises formatrices	26
Prévisions des effectifs des élèves du degré secondaire II	28
Taux de diplômés dans les Hautes écoles	35
Niveau de formation de l'ensemble de la population	36
Effectifs des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire	37
Prévisions des départs à la retraite des enseignant.e.s de l'école obligatoire	39
Annexe - Informations complémentaires transmises par le canton de Vaud	43

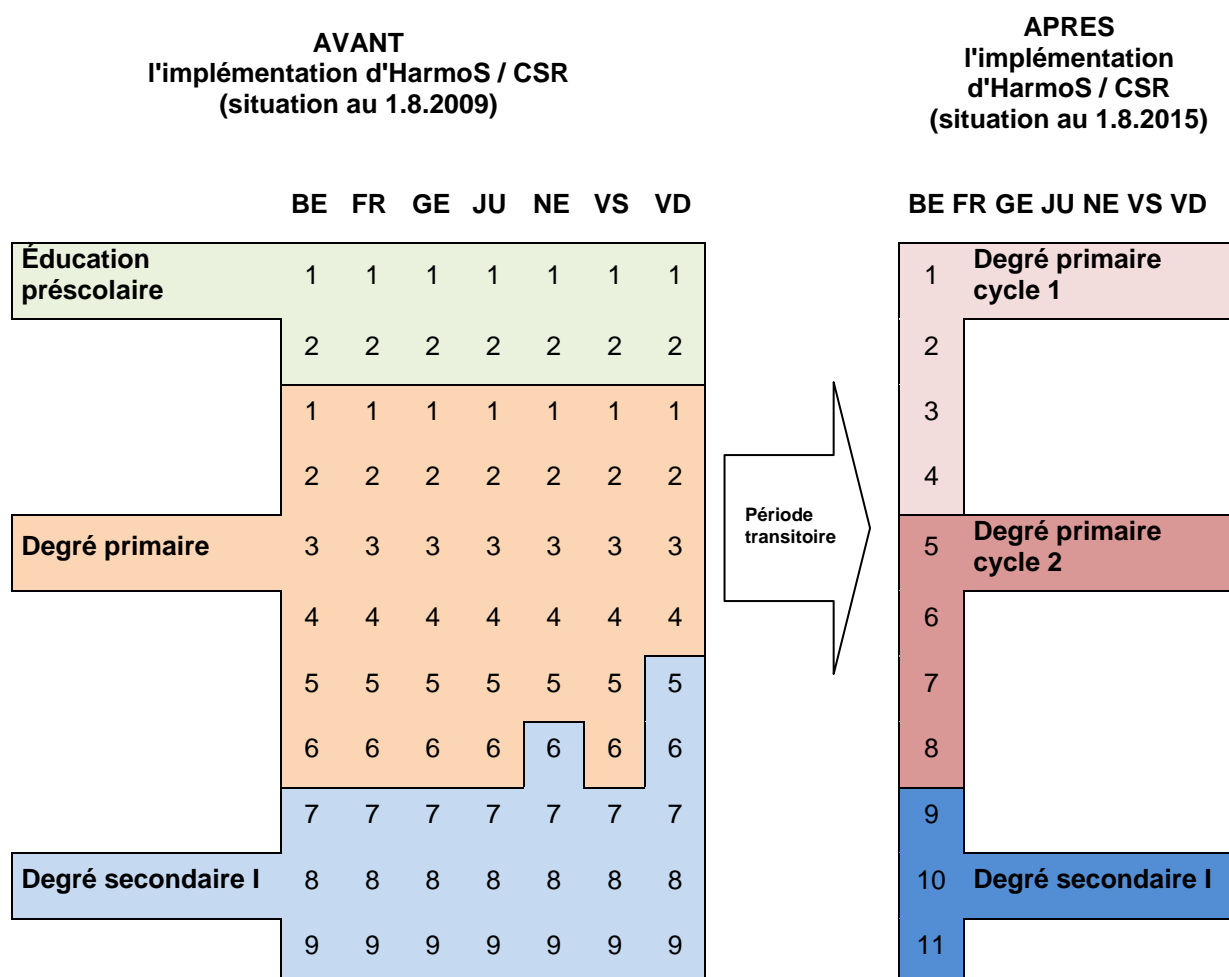
AVERTISSEMENT

Ce document est une compilation, et non pas une production de données publiques issues de sources nationales et cantonales diverses permettant de dégager certaines tendances ; d'où son intérêt, mais également ses limites.

L'IRDP remercie les services cantonaux responsables de la transmission d'une partie des données qui figurent dans ce document. Toutefois, l'IRDP n'est pas responsable de la comparabilité cantonale des données présentées. Des différences dans la collecte et dans le calcul peuvent exister pour les données fournies par les services cantonaux, qui ont été sollicités pour des informations que l'Office fédéral de la statistique (OFS) ne détenait pas à la date de rédaction de ce document.

Présentation schématisée du système scolaire romand

Figure 1.1 : Présentation schématisée du système scolaire (scolarité obligatoire) des cantons romands avant et après l'implémentation du Concordat HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR)



Notes :

Une période transitoire entre le début et la fin de l'implémentation d'HarmoS et de la CSR est prévue. Des modifications dans la structure des systèmes scolaires interviennent pendant cette période. Par exemple, le canton de Vaud modifiera sa structure le 1^{er} août 2013 avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) ce qui signifie qu'il va adopter la nouvelle structure scolaire représentée dans la partie droite de la figure ci-dessus.

Pour visualiser le calendrier de l'introduction du Plan d'études romand se référer à la section suivante (tableaux 2.1. et 2.2).

Présentation graphique : IRDP (12.2.2013).

Calendrier de l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les cantons

La plupart des cantons ont introduit le nouveau plan d'études à partir de la rentrée scolaire 2011. Ils ont jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014-2015 pour achever cette mise en œuvre, selon une planification tenant compte de leur contexte particulier.

Tableau 2.1 : Introduction du PER dans les cantons selon le cycle et les années scolaires

Années scolaires	Cycle 1 1 ^{re} – 4 ^e	Cycle 2 5 ^e – 8 ^e	Cycle 3 9 ^e – 11 ^e
2011-2012	1 ^{re} -2 ^e : BE JU NE FR GE	5 ^e : BE JU NE FR GE	9 ^e : BE JU NE FR VS GE
2012-2013	1 ^{re} – 4 ^e : VD 1 ^{re} – 2 ^e : VS 3 ^e : BE JU NE FR GE	5 ^e – 8 ^e : VD 5 ^e – 6 ^e : VS 6 ^e : BE JU NE FR GE	9 ^e – 10 ^e : VD 10 ^e : BE JU NE FR VS GE
2013-2014	3 ^e – 4 ^e : VS 4 ^e : BE JU NE FR GE	7 ^e : FR 7 ^e – 8 ^e : BE JU NE VS GE	11 ^e : BE JU NE FR VS GE VD
2014-2015		8 ^e : FR	

Source : CIIP (2011) <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=703#forme> .

Tableau 2.2 : Introduction du PER pour chaque canton selon les années scolaires

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
BE	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
JU	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
NE	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
FR	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7 et 11	année 8
GE	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
VD		années 1 à 10	année 11	
VS	année 9	années 1,2, 5, 6 et 10	années 3, 4, 7, 8 et 11	

Source : CIIP (2011) <http://www.ciip.ch/CMS/default.asp?ID=703#forme> .

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire

Définition de l'enseignement spécial (pour l'année 2011/2012) – degré primaire et secondaire I : l'enseignement spécial est l'enseignement qui s'adresse aux élèves du degré primaire et du degré secondaire I qui ne sont pas capables de suivre le programme normal.

Tableau 3.1 : Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire (public et privé) y compris l'enseignement spécial par canton (année scolaire 2011/2012)

	Préscolaire	Primaire	Secondaire I	École spécialisée	Total
BE-fr⁽¹⁾	1'597	4'928	2'564	97	9'186
JU	1'438	4'777	2'562	219	8'996
FR-fr	4'023	15'378 ⁽²⁾	8'261 ⁽²⁾	768	28'430
VD⁽³⁾	14'757	29'945	37'986	2'121	84'809
VS-fr	4'806	14'918	7'246	526	27'496

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	École spécialisée	Total
GE^(4, 5)	18'691	18'940	15'422 ⁽⁶⁾	1'649	54'702
NE⁽⁴⁾	7'147	7'698	6'010	375	21'230

Notes :

L'enseignement romand est défini ici par toutes les classes romandes dont l'enseignement se fait en français. Il s'agit des classes et non pas des écoles. Cette précision est importante, par exemple, pour les communes où des classes avec un enseignement français existent dans des écoles germanophones. Les classes bilingues (dont une de langues de l'enseignement est le français) sont également comptées dans l'enseignement romand.

Pour la définition de l'enseignement spécial, on adopte la définition de l'OFS du « programme d'enseignement spécial » donnée dans le document *Classification des statistiques suisses de l'éducation*, août 2012, p. 1, <http://www.portal-stat.admin.ch/isc97/docs/do-f-15.02-isc97-02.pdf> :

« Le programme d'enseignement spécial s'adresse à des élèves du degré primaire et du degré secondaire I qui ne sont pas capables de suivre le programme normal ».

1) BE-fr : Le programme pour les étrangers est inclus. Les élèves (10) qui suivent un programme spécial dans les classes normales y sont inclus.

2) FR-fr : Y compris les classes de développement et les classes d'accueil.

3) VD : cf. annexe - Informations complémentaires du canton de Vaud.

4) GE, NE : La structuration introduite par HarmoS s'applique : cycle 1 = 1^H à 4^H; cycle 2 = 5^H à 8^H; cycle 3 = 9^H à 11^H.

5) GE : Les données genevoises n'incluent pas les classes des écoles privées dont la langue d'enseignement n'est pas le français (collège du Léman, Deutsche Schule Genf, École internationale,...).

6) GE : Y compris les classes d'accueil et d'atelier.

Source : Services cantonaux responsables de la collecte des données ; des différences entre cantons dans le traitement des données peuvent exister (décembre 2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Pourcentage d'élèves étrangers à l'école obligatoire

Définition de l'élève étranger : un élève qui ne possède pas la nationalité suisse est considéré un élève étranger. Un élève qui, en plus de la nationalité suisse, détient une autre nationalité (double national ou triple national) est considéré de nationalité suisse.

Tableau 4.1 : Pourcentage d'élèves étrangers à l'école obligatoire (année scolaire 2011/2012)

	Préscolaire	Primaire	Secondaire I	École spécialisée
BE-fr⁽¹⁾	27%	25%	24%	37%
JU	11%	10.8%	9.8%	20.2%
FR-fr	21.1%	19.8%	19.8%	42.2% ⁽²⁾
VD⁽³⁾	32.7%	33.7%	31.5%	46.9%
VS⁽⁴⁾	25.6%	24.4%	24.3%	37.1%

	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	École spécialisée
GE^(5,6)	41%	40%	39% ⁽⁷⁾	52%
NE⁽⁵⁾	24.5%	24.9%	24.4%	24.3%

Notes :

L'enseignement romand est défini ici par toutes les classes romandes dont l'enseignement se fait en français. Il s'agit des classes et non pas des écoles. Cette précision est importante, par exemple, pour les communes où des classes avec un enseignement français existent dans des écoles germanophones. Les classes bilingues (dont une de langues de l'enseignement est le français) sont également comptées dans l'enseignement romand.

Pour la définition de l'élève étranger, on adopte la définition de l'OFS donnée dans le document *Élèves et étudiants, Manuel pour le relevé 2012/13*, juillet 2013, p. 14,

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/sdl/03.Document.144654.pdf : « Une personne qui, en plus de la nationalité suisse, détient une autre nationalité (double national) doit être considérée de nationalité suisse ».

1) BE-fr : Le programme pour les étrangers est inclus. Les élèves (10) qui suivent un programme spécial dans les classes normales y sont inclus.

2) FR-fr : Y compris les classes de développement et les classes d'accueil.

3) VD : cf. annexe - Informations complémentaires du canton de Vaud.

4) VS : Les chiffres correspondent à l'ensemble du canton (c'est-à-dire, Valais romand et Haut-Valais).

5) GE, NE : La structuration introduite par HarmoS s'applique : cycle 1 = 1^H à 4^H; cycle 2 = 5^H à 8^H; cycle 3 = 9^H à 11^H.

6) GE : Les données genevoises n'incluent pas les classes des écoles privées dont la langue d'enseignement n'est pas le français (collège du Léman, Deutsche Schule Genf, École internationale,...).

7) GE : Y compris les classes d'accueil et d'atelier.

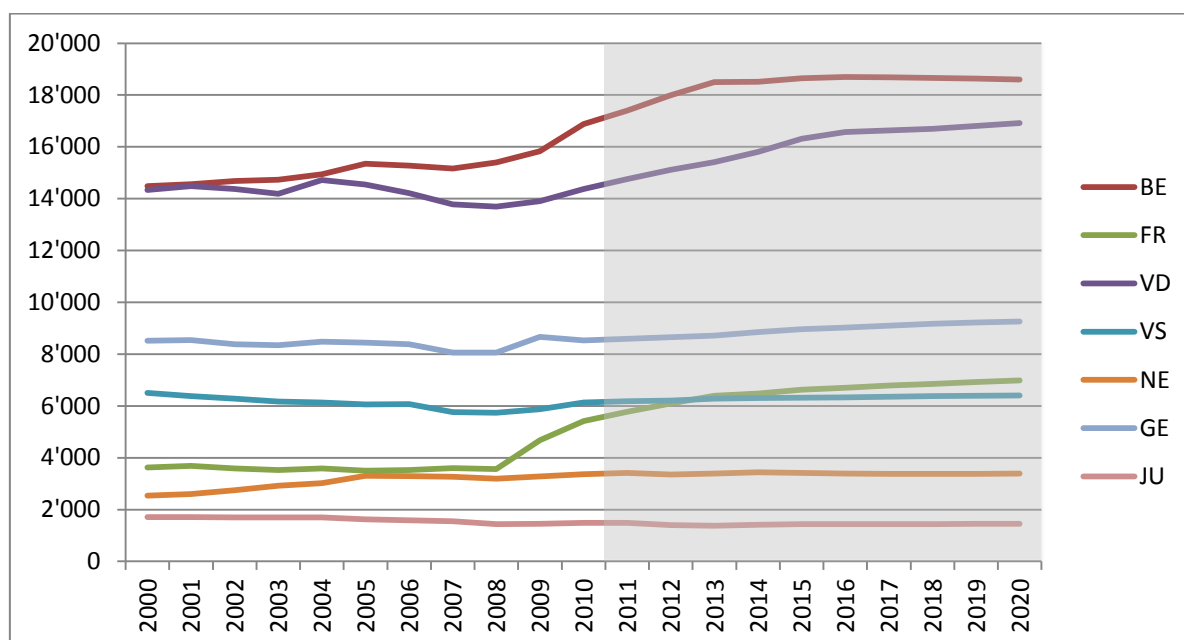
Source : Services cantonaux responsables de la collecte des données ; des différences entre cantons dans le traitement des données peuvent exister (décembre 2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Prévisions des effectifs des élèves pour la scolarité obligatoire

Présentation du **scénario « convergence »** pour la prévision des effectifs des élèves élaboré par l'OFS : ce scénario s'appuie sur les articles 5 et 6 du Concordat HarmoS relatifs à la durée des degrés scolaires et au début de la scolarisation. Il fait l'hypothèse d'une convergence progressive de l'ensemble des cantons vers une durée de préscolarisation de 2 ans jusqu'en 2013. Sur la même période, il suppose aussi une convergence vers un début de scolarisation à l'âge révolu de 4 ans au 31 juillet. Cet effet concerne donc aussi les cantons pour lesquels une préscolarisation de 2 ans est déjà atteinte, mais avec un début de préscolarisation retardé de quelques mois par rapport à la limite mentionnée ci-dessus. Ce « rajeunissement » de l'entrée dans le degré préscolaire entraînera des sureffectifs momentanés, dans les cantons concernés, aussi bien au niveau préscolaire que plus tard dans les degrés primaire et secondaire I.

Graphique 5.1 : Prévisions des effectifs des élèves dans le *degré préscolaire* pour la période 2011 – 2020 (enseignement public et privé subventionné), par canton



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

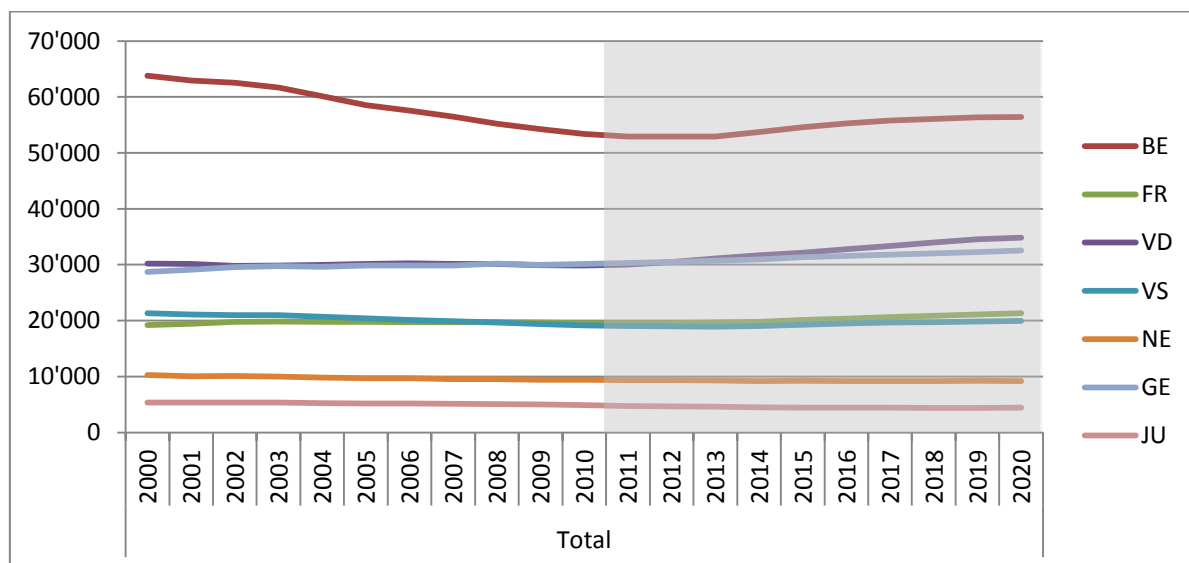
Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

Source : OFS (2011)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4505>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 5.2 : Prévisions des effectifs des élèves dans le *degré primaire* pour la période 2011 – 2020 (enseignement public et privé) selon le canton



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

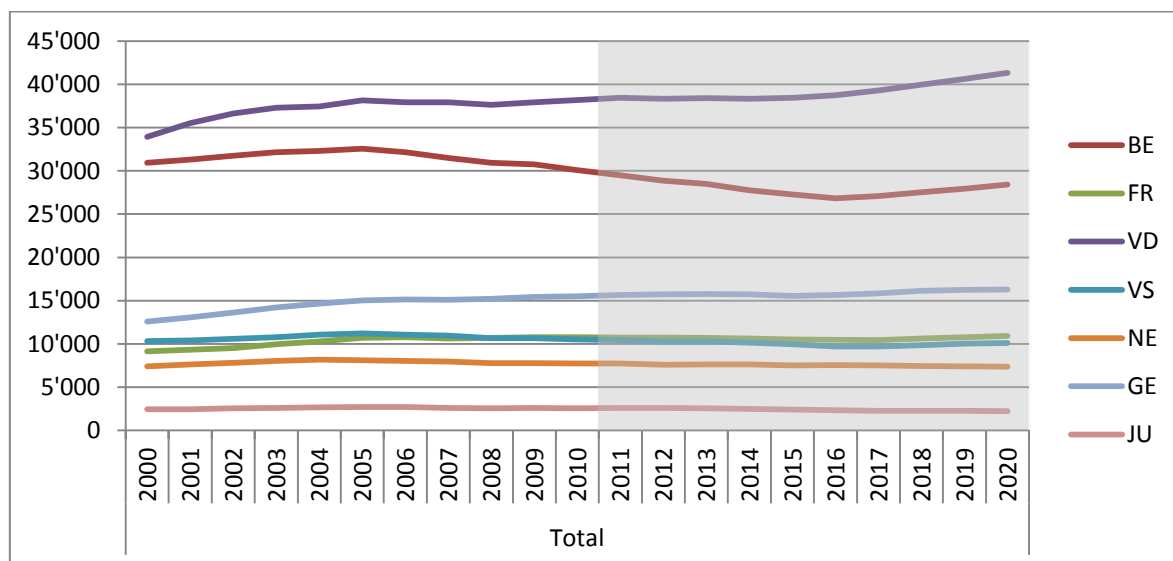
Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

Source : OFS (2011).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4505>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 5.3 : Prévisions des effectifs des élèves dans le *degré secondaire I* pour la période 2011 – 2020 (enseignement public et privé) selon le canton



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

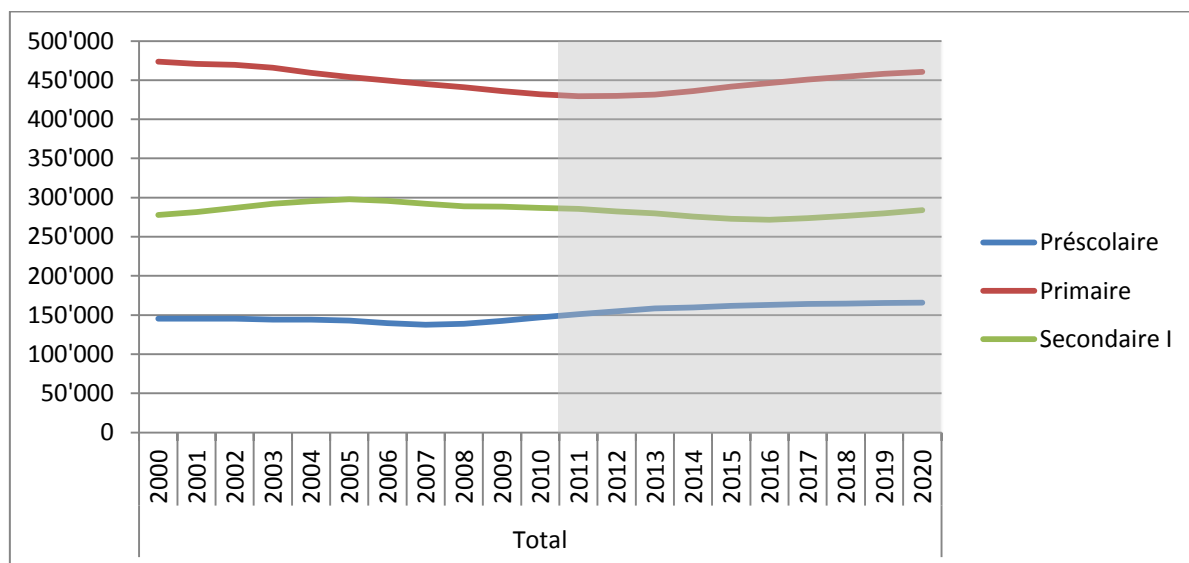
La 10^e année (12^h) n'est pas considérée.

Source : OFS (2011).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4505>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 5.4 : Prévisions des effectifs des élèves en Suisse selon le degré pour la période 2011 – 2020 (enseignement public et privé)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

Source : OFS (2011).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4505>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Temps d'enseignement à l'école obligatoire

Tableau 6.1 : Durée des leçons / périodes (en minutes) selon le degré scolaire et le canton (année scolaire 2011/2012)

	Degré primaire	Degré secondaire I	Formation professionnelle initiale (partie scolaire)	Écoles de culture générale	Écoles de maturité générale
BE ⁽¹⁾	45	45	45 ⁽²⁾	45	45
FR-fr	50	50	45	45	45
GE	45 ⁽³⁾	45	45 ⁽³⁾	45	45
JU	45	45	45	45	45
NE	45	45	45	45	45
VS ⁽¹⁾	45	45 ⁽³⁾	50	50	50
VD	45	45	45	45	45

Notes :

Les degrés scolaires primaire et secondaire I sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

1) BE, VS : Les cantons bilingues de Berne et du Valais sont pris dans leur ensemble.

2) BE : Existente quelques exceptions de 60' pour les ateliers d'apprentissage, les offres passerelles, les solutions transitoires, etc.

3) GE, VS : Existente quelques exceptions de 50'.

Source et complément d'informations : CDIP / IDES, Enquête auprès des cantons (téléchargé le 12.9.2012).

http://www.edudoc.ch/static/strukturdaten/pdf_visualisierung_f/06_v_Lektionsdauer_f.pdf

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Tableau 6.2 : Temps d'enseignement officiel obligatoire (en minutes) dont bénéficie l'élève à l'école par degré (année scolaire 2011/2012) – enseignement public

Définition du temps d'enseignement officiel obligatoire dont bénéficie l'élève : Le temps d'enseignement officiel obligatoire (dont la base de calcul sont les lois, les règlements, les textes officiels cantonaux) est le temps passé en classe (ordinaire ou particulière, par ex. salle de sport) par les élèves (sans pauses, appuis, temps d'accueil,...) compté en minutes pour l'année scolaire 2011/2012.

	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H	9 ^H	10 ^H	11 ^H
BE-fr	38'610 - 44'460	38'610 - 44'460	42'120 - 42'750	43'875 - 44'460	47'385 - 47'880	49'140 - 49'590	52'650 - 53'010	52'650 - 53'010	57'915	57'915	57'915
FR-fr	22'800 - 26'600	41'800 - 45'600	47'500 ⁽¹⁾	47'500 ⁽¹⁾	53'200	53'200	53'200	53'200	60'800	61'750	64'600
GE	33'975	33'975	45'300 ⁽²⁾	47'656	49'080	49'080	49'080	49'080	55'440 (R1, R2) 56'480 (R3) ⁽³⁾	55'440 (sauf LS profil latin) 57'173 (LS profil latin) ⁽³⁾	55'440 (sauf LS profil latin) 57'173 (LS profil latin) ⁽³⁾
JU	27'202.5	43'875	42'120	42'120	49'140	49'140	49'140	49'140	57'915	57'915	57'915
NE	28'080	35'100	43'875	45'630	47'385	50'895	50'895	52'650	54'405 (MA, MO) 56'160 (PP) ⁽⁴⁾	55'282.5 (MA, MO) 57'037.5 (PP) ⁽⁴⁾	56'160 (MA) 52'650 (MO) 57'915 (MA, PP) ⁽⁴⁾
VS-fr	41'040	41'040	47'310	47'310	56'430	56'430	56'430	56'430	60'800 ⁽⁵⁾	60'800 ⁽⁵⁾	60'800 ⁽⁵⁾
VD	29'925 ⁽⁶⁾	41'040	44'460 ⁽⁷⁾	44'460 ⁽⁷⁾	47'880	47'880	54'720	54'720	54'720	54'720	54'720

Notes :

Le degré scolaire est exprimé selon la numérotation HarmoS.

1) FR-fr : Le nombre de périodes hebdomadaires est estimé ici en moyenne à 25 périodes.

2) GE : Le temps d'enseignement pour la 3^{ème} HarmoS est celui de l'année scolaire 2012-2013 (suppression des temps d'accueil).

3) GE : Les élèves qui entrent en 9^e cycle d'orientation (CO) intègrent un des trois regroupements R1, R2 ou R3 en fonction des moyennes obtenues à l'école primaire en français I, français II et mathématiques. Les élèves qui étaient déjà en 9^e CO l'an dernier intègrent un des trois sections : CT - Communication et Technologies, LC - Langues et Communication, LS - Littéraire et Scientifique en fonction des moyennes obtenues.

4) NE : filières : MA = maturité (avec choix d'options); MO = moderne; PP = préprofessionnelle.

5) VS-fr : Valeur effective du temps d'enseignement annuel= 54'720 minutes.

6) VD : Le nombre de périodes hebdomadaires en 1^H varie de 15 à 20 selon les établissements; il est estimé ici en moyenne à 17.5.

7) VD : Les deux périodes hebdomadaires d'appui institutionnel en 3^H et 4^H ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

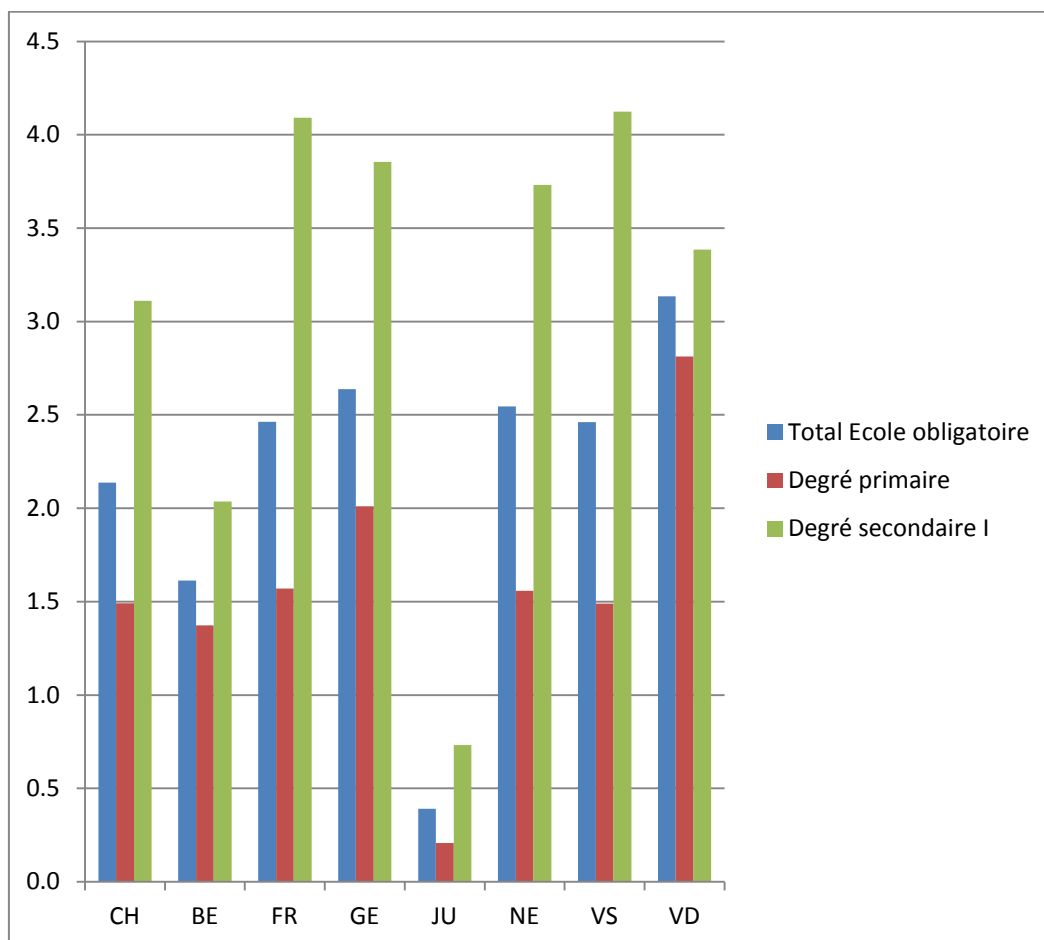
Source : Services cantonaux responsables sans toutefois nous préciser systématiquement la méthode de calcul. Il peut donc y avoir des différences entre les cantons. Ce tableau est à considérer comme indicatif et il faudra être extrêmement prudent lors d'analyses comparatives (décembre 2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Taux de redoublement à l'école obligatoire

Le calcul du **taux de redoublement** (exprimé en %) porte sur les élèves de la 1^e à la 9^e année qui suivent un programme d'enseignement normal (école obligatoire). L'école obligatoire, avant le Concordat HarmoS, comprend les degrés du primaire et du secondaire I.

Graphique 7.1 : Taux de redoublement à l'école obligatoire selon le canton et le degré d'enseignement (année scolaire 2010/2011). Part en % des élèves de chaque canton romand et degré d'enseignement (enseignement public et privé)



Notes :

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

Source : Données fournies directement par l'OFS le 8.10.2012, en précisant qu'il y a une rupture par rapport aux données publiées précédemment, à cause de la réforme que subit depuis 2010/2011 le relevé des élèves. Nous présentons ici uniquement les données concernant les formations préalables connues des élèves.

Présentation graphique : IRDP (2012).

Enquêtes PISA 2000-2003-2006-2009

1. Contexte

Cet indicateur porte sur les résultats obtenus à travers la mise en œuvre du *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)*, un outil mis au point par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour évaluer le niveau de compétences des élèves et mieux comprendre les facteurs de réussite des jeunes et des systèmes d'éducation en général. Les données sont relevées tous les trois ans.

2. Définition

Les scores PISA informent sur les performances des jeunes en littérature, en sciences et en mathématiques. L'indicateur présente la moyenne des scores obtenus par les élèves de 15 ans (dans le cadre de l'enquête internationale) ou de la 9^e année de la scolarité obligatoire (dans l'enquête organisée à l'intérieur de la Suisse) dans ces trois domaines d'évaluation. Plus de détails sont donnés ci-dessous.

3. Méthodologie

A) L'enquête internationale : L'enquête internationale PISA évalue les compétences des jeunes de 15 ans en littérature, en sciences et en mathématiques. Ce programme, établi par l'OCDE, a été lancé en 2000 et les enquêtes se déroulent tous les trois ans. L'enquête a eu lieu dans 43 pays lors du premier cycle (32 en 2000 et 11 en 2002), dans 41 pays lors du deuxième cycle (2003), dans 57 pays lors du troisième cycle d'évaluation (2006) et dans 65 pays lors du quatrième cycle d'évaluation (2009). En règle générale, entre 4'500 et 10'000 élèves sont testés dans chaque pays. La Suisse a participé à tous les cycles.

Trois domaines sont évalués dans le programme PISA :

« a) **Culture scientifique** : les connaissances scientifiques de l'individu et sa capacité d'utiliser ces connaissances pour identifier les questions auxquelles la science peut apporter une réponse, pour acquérir de nouvelles connaissances, pour expliquer des phénomènes scientifiques et pour tirer des conclusions fondées sur des faits à propos de questions à caractère scientifique, la compréhension des éléments caractéristiques de la science en tant que forme de recherche et de connaissance humaines, la conscience du rôle de la science et de la technologie dans la constitution de notre environnement matériel, intellectuel et culturel et, enfin, la volonté de s'engager en qualité de citoyen réfléchi à propos de problèmes à caractère scientifique et touchant à des notions relatives à la science.

b) **Compréhension de l'écrit** : comprendre l'écrit, c'est non seulement comprendre et utiliser des textes écrits, mais aussi réfléchir à leur propos. Cette capacité devrait permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société.

c) **Culture mathématique** : l'aptitude d'un individu à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques dans le monde, à porter des jugements fondés à leur propos et à s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi. » (C. Nidegger (éd.). (2008). *PISA 2006 : Compétences des jeunes romands, résultats de la troisième enquête PISA auprès des élèves de 9e année*, Neuchâtel, IRDP, p. 16).

Selon l'OCDE, la *culture* est définie comme un construit basé sur :

- des *contextes* que l'on peut considérer comme appropriés pour des jeunes de 15 ans,
- des *compétences* que l'on peut raisonnablement exiger des jeunes de 15 ans,
- des *connaissances* que l'on peut raisonnablement exiger des jeunes de 15 ans,
- des *attitudes* que l'on peut raisonnablement attendre des jeunes de 15 ans.

B) L'échantillon complémentaire : en plus de cette enquête internationale, la Suisse a interrogé en 2000, 2003, 2006 et 2009 un échantillon complémentaire d'élèves fréquentant la dernière année d'école obligatoire (9^e année) dans l'enseignement public. Les résultats PISA 2000-2009 basés sur cet échantillon complémentaire sont présentés ici. On note que cet échantillon complémentaire a été constitué par des échantillons sélectionnés dans tous les cantons romands (sauf en 2000, quand la partie francophone du canton de Berne n'a pas participé à l'enquête), au Tessin et dans quelques cantons alémaniques. Plus précisément, en 2000, les cantons alémaniques ont été : Berne germanophone, Saint-Gall et Zurich; en 2003 : Argovie, Berne germanophone, Saint-Gall, Thurgovie, Valais germanophone, Zurich; en 2006 : Argovie, Bâle-Campagne, Berne germanophone, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Valais germanophone, Zurich; en 2009 : Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Berne germanophone, Saint-Gall, Schaffhouse et Zurich.

4. Calcul des scores

- Les scores PISA ne résultent pas des moyennes brutes des points obtenus par les élèves interrogés. L'enquête PISA est basée sur un modèle psychométrique de mesure. Les résultats PISA sont calculés selon ce modèle et prennent en compte des poids issus de l'échantillonnage aléatoire.
- Le calcul a été effectué par l'OCDE/PISA, l'OFS et le consortium romand PISA.

Tableau 8.1 : Enquêtes PISA - Performances des élèves en littératie (compréhension de l'écrit) - Échantillon complémentaire des élèves de 9^e année (11^H)

Les résultats en littératie sont comparables pour toutes les enquêtes.

Littératie	PISA 2000	PISA 2003	PISA 2006	PISA 2009
BE-fr	--	491	486	495
FR-fr	526	519	514	520
GE	479	484	486	501
JU	491	502	492	504
NE	497	495	490	504
VD	498	498	496	501
VS-fr	518	517	510	522
Suisse romande	504	499	497	506
Suisse alémanique	496	509	503	502
Suisse italienne	487	480	496	485
Suisse	497	506	501	502

Source : Consortium romand PISA / IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Tableau 8.2 : Enquêtes PISA - Performances des élèves en mathématiques (culture mathématique) - Échantillon complémentaire des élèves de 9^e année (11^H)

En mathématiques, la comparaison des résultats est possible uniquement pour les enquêtes PISA 2003, PISA 2006 et PISA 2009 (en grisé).

Mathématiques	PISA 2000	PISA 2003	PISA 2006	PISA 2009
BE-fr	--	526	529	531
FR-fr	561	553	557	558
GE	508	508	507	512
JU	540	540	547	556
NE	537	527	522	524
VD	538	524	525	520
VS-fr	551	549	546	553
Suisse romande	546	528	528	530
Suisse alémanique	532	542	535	539
Suisse italienne	504	511	523	518
Suisse	534	537	533	536

Source : Consortium romand PISA / IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Tableau 8.3 : Enquêtes PISA - Performances des élèves en sciences (culture scientifique) - Échantillon complémentaire des élèves de 9^e année (11^H)

En sciences, la comparaison des résultats est possible uniquement pour les enquêtes PISA 2006 et PISA 2009 (en grisé).

Sciences	PISA 2000	PISA 2003	PISA 2006	PISA 2009
BE-fr	--	506	498	497
FR-fr	530	533	522	519
GE	472	488	490	490
JU	496	513	508	512
NE	508	506	500	499
VD	490	507	496	490
VS-fr	521	531	519	525
Suisse romande	505	509	502	500
Suisse alémanique	496	521	518	523
Suisse italienne	479	485	501	493
Suisse	497	517	513	517

Source : Consortium romand PISA / IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Épreuves cantonales

Une **épreuve à visée sommative** est une évaluation critériée qui permet de dresser un inventaire des compétences et des connaissances acquises par l'élève au terme d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, correspondant à un ensemble d'objectifs d'apprentissage.

Une **épreuve à visée diagnostique** a pour but de fournir aux enseignant.e.s des informations sur le degré d'atteinte de certains objectifs du plan d'études en complément des procédures d'évaluation qu'ils/elles mènent, afin d'identifier les difficultés dans l'atteinte de ces objectifs et de conduire aux remédiations nécessaires.

Tableau 9.1 : Panorama des évaluations cantonales (enseignement public)

	Évaluations à visée sommative									Évaluations à visée diagnostique								
	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H	9 ^H	10 ^H	11 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H	9 ^H	10 ^H	11 ^H
	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7 ^e	8 ^e	9 ^e	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7 ^e	8 ^e	9 ^e
BE															X			
FR						X			X		X		X			X	X	
GE		X		X		X	X	X	X									
JU						X							X				X	
NE						X		X		X	X	X	X	X			X ^a	
VS				X		X		X	X		X ^a	X ^a	X ^a	X ^a	X ^a			X ^a
VD		X		X		X		X	X									

 Épreuve inscrite dans la loi scolaire du canton

^a : Épreuve à disposition des enseignant.e.s, passation libre

Source : IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Horaire bloc et pause de midi

Horaire-bloc : préscolaire

Tous les enfants sont placés sous la responsabilité de l'école enfantine durant cinq matinées par semaine pour un minimum de trois heures et demi (ou de quatre leçons).

Horaire bloc : degré primaire

Tous les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école primaire durant cinq matinées par semaine pour un minimum de trois heures et demie (ou de quatre leçons) et durant un à quatre après-midi par semaine.

Pause de midi : L'accueil pendant la pause de midi est une mesure de soutien extrafamilial pour les enfants hors des heures scolaires et fait partie des structures de jour. L'accueil pendant la pause de midi est défini par une restauration avec encadrement à l'école enfantine ou à l'école.

Tableau 10.1 : Proportion d'écoles qui proposent un horaire bloc (année scolaire 2011/2012)

	Préscolaire	Degré primaire
BE⁽¹⁾	100%	100%
FR-fr	76% - 99%	76% - 99%
GE⁽²⁾	100%	100%
JU	70%	76% - 99%
NE	Canton proposant un horaire bloc qui ne correspond pas à la définition ci-dessus	Pas de données
VS⁽¹⁾	1% - 25%	1% - 25%
VD	1% - 25%	100%

Notes :

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

1) BE, VS : Les cantons bilingues de Berne et du Valais sont pris dans leur ensemble.

2) GE : En 2011-2012, les horaires blocs sont sur 4 matinées plus 4 après-midis à l'exception de l'école des Eaux-vives qui a l'horaire continu sur 5 jours.

Source et complément d'informations : CDIP / IDÉS, Enquête auprès des cantons (téléchargé le 20.9.2012) <http://www.edk.ch/dyn/16012.php>

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Tableau 10.2 : Proportion d'écoles accueillant les élèves pendant la pause de midi (année scolaire 2011/2012)

	Préscolaire	Degré primaire	Degré secondaire
BE⁽¹⁾	Pas de données	Pas de données	1% - 25%
FR-fr	1% - 25%	51% - 75%	26% - 50%
GE	100%	100%	1% - 25%
JU	0%	1% - 25%	26% - 50%
NE	Pas de données	Pas de données	26% - 50%
VS⁽¹⁾	1% - 25%	1% - 25%	1% - 25%
VD	Pas de données	Pas de données	Pas de données

Notes :

Accueil avec encadrement des élèves de la fin de la matinée à la reprise des leçons, repas de midi inclus.

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

1) BE, VS : Les cantons bilingues de Berne et du Valais sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'informations : CDIP / IDES, Enquête auprès des cantons (téléchargé le 20.9.2012). <http://www.cdip.ch/dyn/16042.php>

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Portfolios des langues

Un portfolio des langues accompagne l'apprentissage des langues durant toute la scolarité et au-delà. Le portfolio européen des langues existe en trois versions. Nous présentons ici des informations sur les :

Portfolio des langues II : portfolio pour les élèves entre 11 et 15 ans

Portfolio des langues III : portfolio des langues pour les jeunes (de plus de 15 ans) et pour les adultes.

Tableau 11.1 : Proportion d'écoles où les portfolios des langues sont utilisés (année scolaire 2011/2012)

	Degré primaire et secondaire I (Portfolio des langues II)	Écoles professionnelles (Portfolio des langues III)	Écoles de maturité professionnelle (Portfolio des langues III)	Écoles de culture générale (Portfolio des langues III)	Écoles de maturité gymnasiale (Portfolio des langues III)
BE⁽¹⁾	Données non disponibles pour l'ensemble du canton (26%-50% des écoles secondaires de la partie francophone)	1%-25%	76%-99%	1%-25%	1%-25%
FR-fr	0%	1%-25%	1%-25%	50%	26%-50%
GE	76%-99%	Pas de données	Pas de données	26%-50%	Pas de données
JU	1%-25%	0%	26%-50%	0%	0%
NE	1%-25%	1%-25%	1%-25%	1%-25%	1%-25%
VS⁽¹⁾	1%-25%	Pas de données	Pas de données	0%	0%
VD	1%-25%	1%-25%	0%	1%-25%	1%-25%

Notes :

Les degrés primaire et secondaire I sont pris selon les définitions cantonales et ils sont exprimés selon la numérotation d'avant HarmoS.

1) BE, VS : Les cantons bilingues de Berne et du Valais sont pris dans leur ensemble.

Source et complément d'informations : CDIP / IDES, Enquête auprès des cantons (téléchargé le 12.9.2012) <http://www.edk.ch/dyn/15540.php>

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Formation professionnelle et formation générale au degré secondaire II

L'indicateur « **Formation professionnelle et formation générale au degré secondaire II** » de l'OFS informe sur le choix de formation des élèves ayant achevé l'école obligatoire et sur l'importance respective des deux grandes orientations qui s'offrent à eux.

Deux voies s'offrent aux jeunes qui entreprennent une formation du secondaire II : la voie professionnelle et la voie générale. La voie professionnelle comprend les formations menant à un titre de la formation professionnelle initiale (attestation fédérale ou certificat fédéral de capacité) ainsi que les formations professionnelles élémentaires qui sont en cours d'être remplacées par les attestations fédérales. La voie générale regroupe, quant à elle, les écoles de maturité gymnasiale ainsi que les écoles de culture générale.

Tableau 12.1 : Formation professionnelle et formation générale au degré secondaire II selon le canton de résidence, en 2010 - Élèves de moins de 20 ans en 1^{ère} année d'une formation certifiante pluriannuelle

	Formations générales	Maturité gymnasiale	Écoles de culture générale	Formations professionnelles	Formation professionnelle initiale	Formation professionnelle élémentaire
BE ⁽¹⁾	2'429	2'168	261	8'874	8'794	80
FR ⁽¹⁾	1'494	1'025	469	2'480	2'413	67
GE	3'971	3'015	956	2'575	2'566	9
JU	307	254	53	725	720	5
NE	832	710	122	1'594	1'576	18
VS ⁽¹⁾	1'193	883	310	3'133	3'100	33
VD	3'977	3'009	968	4'892	4'735	157

Note :

1) BE, FR, VS : Les cantons bilingues de Berne, de Fribourg et du Valais sont pris dans leur ensemble.

Source : OFS (téléchargé le 13.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.404102.4034.html?open=104#104>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Places d'apprentissage et entreprises formatrices

Les **apprentis** sont des personnes en formation professionnelle initiale suivant un apprentissage organisé dans une entreprise.

Entreprises formatrices : Font partie des entreprises formatrices les établissements qui, selon les recensements d'entreprises de 1985, 1995, 1998, 2001, 2005 et 2008 ont formé des apprentis.

L'indicateur « **part des places d'apprentissage dans le total des emplois** » de l'OFS montre la place accordée aux apprentis dans une entreprise. Il rend compte de la part des places d'apprentissage dans l'ensemble des emplois en équivalents plein temps dans un établissement.

L'indicateur « **entreprises formatrices** » de l'OFS calcule la part des établissements qui forment des apprentis par rapport au total des établissements.

Tableau 13.1 : Places d'apprentissage dans le total des emplois, selon le canton en 2008 - Valeurs absolues et part en %

	Emplois	Places d'apprentissage	Part en %
BE ⁽¹⁾	419'062	27'594	6.6
FR ⁽¹⁾	89'895	6'058	6.7
GE ⁽²⁾	240'805	4'955	2.1
JU	28'782	1'544	5.4
NE	75'570	3'221	4.3
VS ⁽¹⁾	110'682	7'397	6.7
VD	276'946	13'641	4.9

Notes :

1) BE, FR, VS : Les cantons bilingues de Berne, de Fribourg et du Valais sont pris dans leur ensemble.

2) GE : « Commentaire pour les tableaux 13.1 et 13.2. La faible proportion pour Genève à la fois du pourcentage des entreprises formatrices et du pourcentage des places d'apprentissage en regard de la totalité des emplois s'explique en grande partie par la part importante du secteur international à Genève. Au total, 35% des salariés proviennent du secteur international public et privé. Pour le secteur privé, ce sont 75'000 personnes, pour le secteur public 26'000 personnes (source OCSTAT). Or le secteur international forme généralement très peu d'apprentis-es. Autre élément à prendre en compte, le secteur tertiaire représente à Genève 84,8% de l'économie, et le secteur secondaire 14,6% (source OCSTAT), or c'est traditionnellement ce dernier secteur qui forme le plus d'apprentis-es » (OFPC, 11.2.2013).

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.401206.4031.html>

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Tableau 13.2 : Entreprises formatrices selon le canton, en 2008 - Valeurs absolues et part en %

	Total des entreprises	Entreprises formatrices	Part en %
BE⁽¹⁾	36'341	8'041	22.1
FR⁽¹⁾	9'045	1'998	22.1
GE⁽²⁾	20'567	1'874	9.1
JU	2'807	654	23.3
NE	6'586	1'248	18.9
VS⁽¹⁾	12'678	2'827	22.3
VD	26'455	4'754	18.0

Notes :

1) BE, FR, VS : Les cantons bilingues de Berne, de Fribourg et du Valais sont pris dans leur ensemble.

2) GE : « Commentaire pour les tableaux 13.1 et 13.2. La faible proportion pour Genève à la fois du pourcentage des entreprises formatrices et du pourcentage des places d'apprentissage en regard de la totalité des emplois s'explique en grande partie par la part importante du secteur international à Genève. Au total, 35% des salariés proviennent du secteur international public et privé. Pour le secteur privé, ce sont 75'000 personnes, pour le secteur public 26'000 personnes (source OCSTAT). Or le secteur international forme généralement très peu d'apprentis-es. Autre élément à prendre en compte, le secteur tertiaire représente à Genève 84,8% de l'économie, et le secteur secondaire 14,6% (source OCSTAT), or c'est traditionnellement ce dernier secteur qui forme le plus d'apprentis-es » (OFPC, 11.2.2013).

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.403302.4031.html>

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

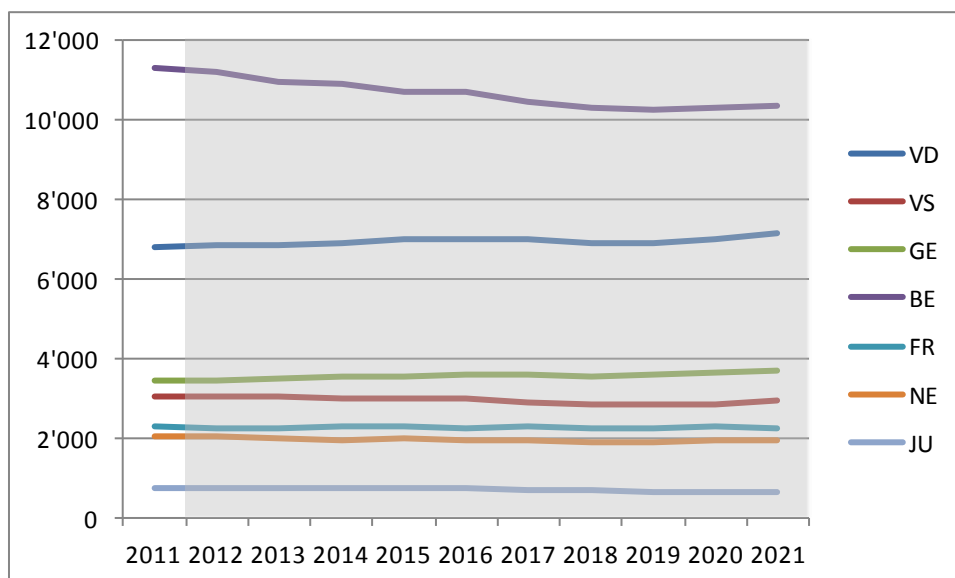
Prévisions des effectifs des élèves du degré secondaire II

Le « **scénario de référence** » de l'OFS présenté ici donne de façon graduellement amortie les effets tendanciels et conjoncturels estimés sur la base de l'évolution passée des taux de transition. Il postule donc que ces taux continueront à évoluer en lien avec les facteurs analysés – temps, situation économique et démographie (effets du second ordre) - mais se stabiliseront progressivement, tendant vers un état d'équilibre.

Pour davantage de précisions méthodologiques, cf.

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/14/11.html>

Graphique 14.1 : Prévisions des effectifs des élèves de 1^{ère} année en formation professionnelle initiale⁽¹⁾, par canton⁽²⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

1) Formation professionnelle initiale avec la formation élémentaire.

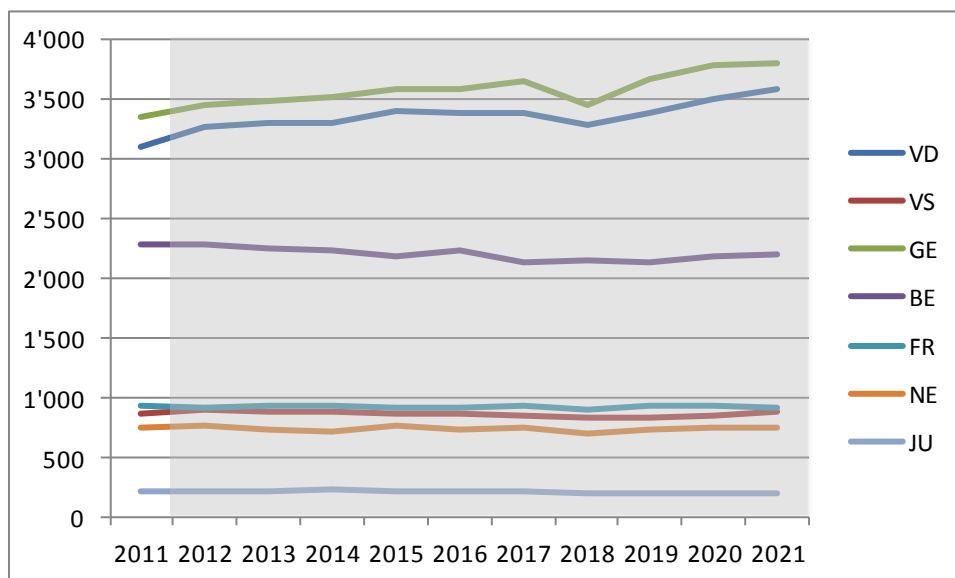
2) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 14.2 : Prévisions des effectifs des élèves de 1^{ère} année dans les écoles de maturité gymnasiale⁽¹⁾, par canton⁽²⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

1) Sans la formation complémentaire des adultes.

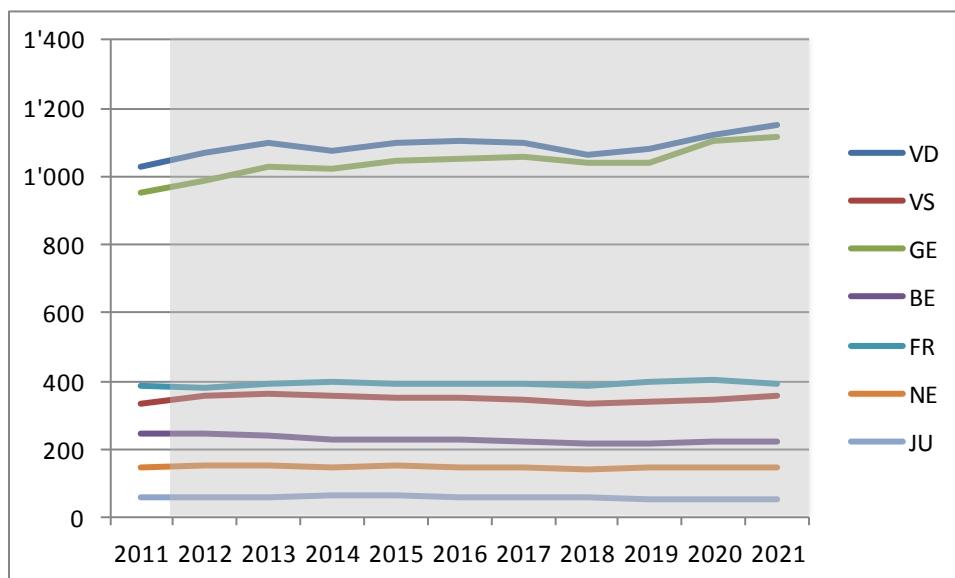
2) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 14.3 : Prévisions des effectifs des élèves de 1^{ère} année dans les écoles de culture générale⁽¹⁾, par canton⁽²⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

1) Sans la formation complémentaire des adultes.

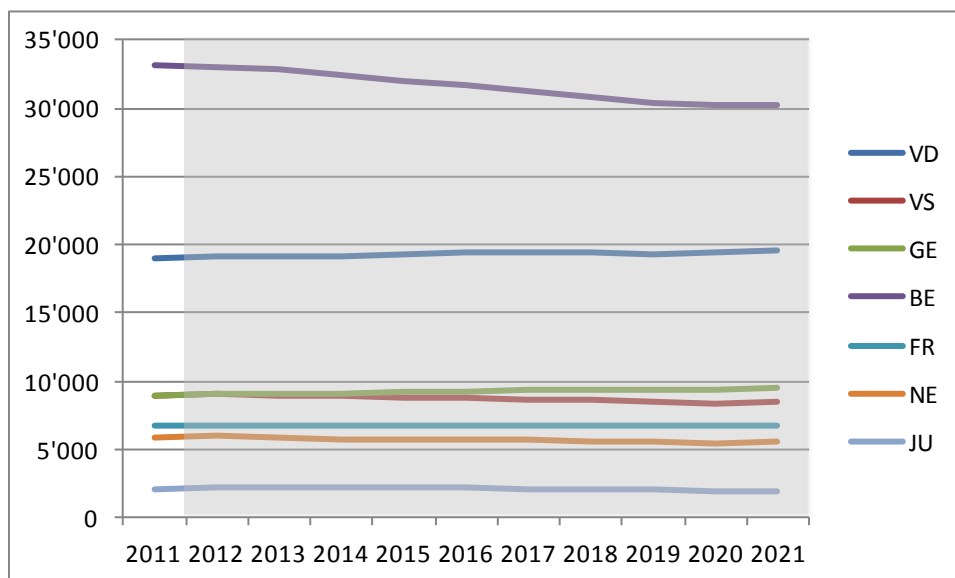
2) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 14.4 : Prévisions des effectifs des élèves en formation professionnelle initiale⁽¹⁾, par canton⁽²⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

1) Formation professionnelle initiale avec la formation élémentaire.

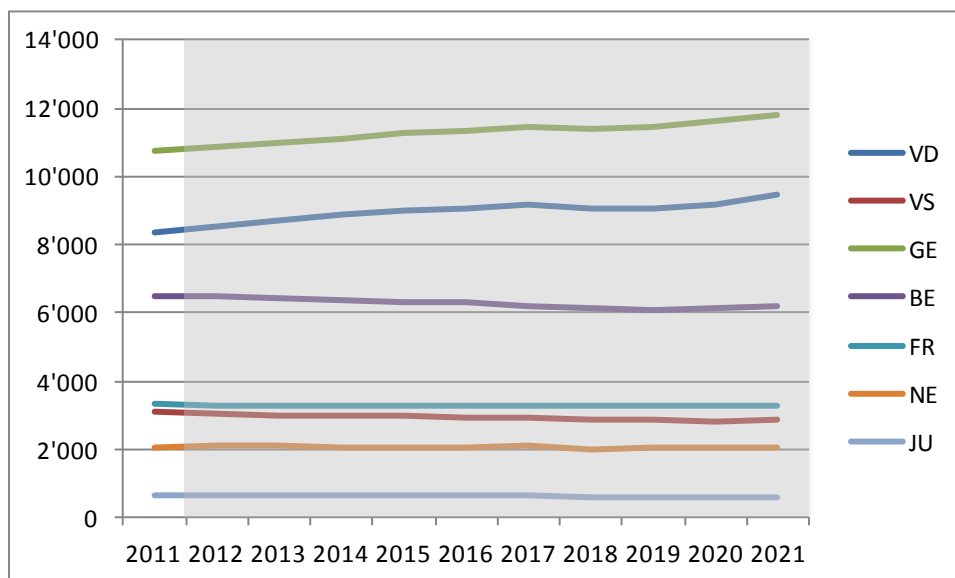
2) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 14.5 : Prévisions des effectifs des élèves dans les écoles de maturité gymnasiale, par canton⁽¹⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

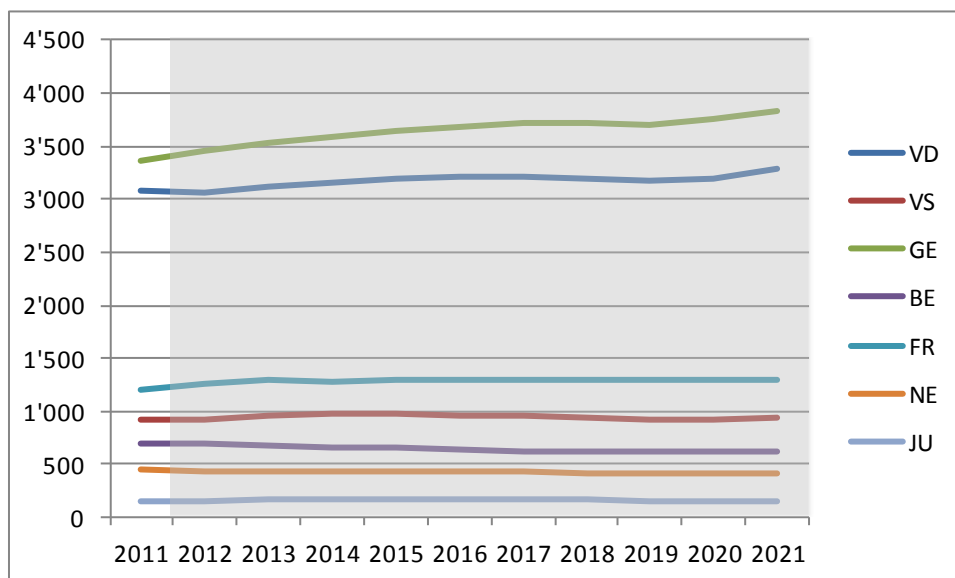
1) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 14.6 : Prévisions des effectifs des élèves dans les écoles de culture générale, par canton⁽¹⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

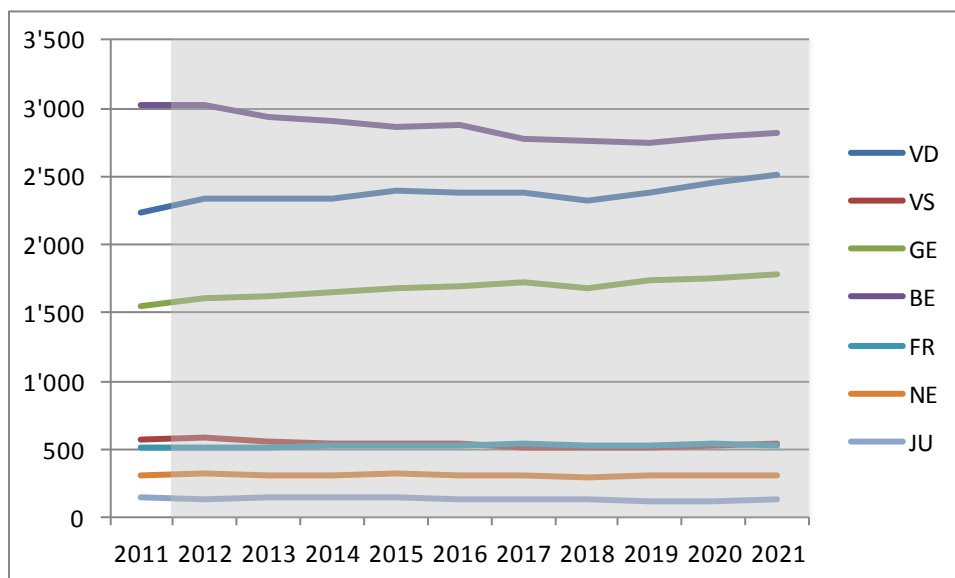
1) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Graphique 14.7 : Prévisions des effectifs des élèves dans les formations transitoires ⁽¹⁾, par canton ⁽²⁾ (scénario « référence » 2012-2021)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

1) 10^{ème} année (degré secondaire I), écoles préparatoires (degré secondaire II) et préapprentissage.

2) Selon l'école fréquentée.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=5023>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Taux de diplômés dans les Hautes écoles

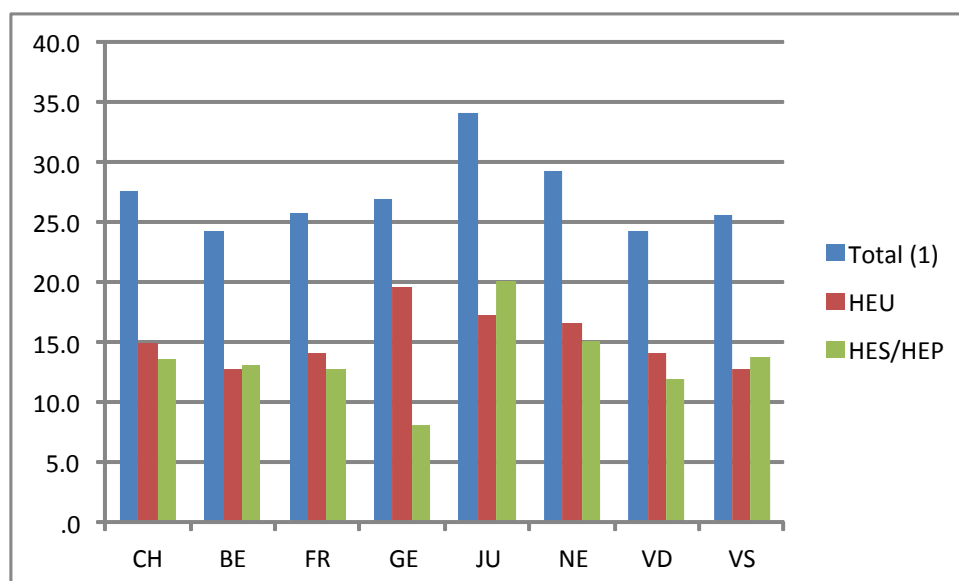
Le **taux net de diplômés** représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge, obtient un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge et en additionnant ces rapports pour tous les âges.

Le **canton de domicile** avant le début des études est celui dans lequel l'étudiant détenait son domicile légal au moment de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures (par exemple, la maturité).

Premiers diplômés : pour les besoins du calcul, seuls les premiers diplômes sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Les titres considérés sont bachelors qui correspondent aux premiers titres officiels délivrés dans les Hautes écoles. Dans le cas des Hautes écoles universitaires, les masters sont également pris en compte, pour autant qu'il s'agisse d'un premier diplôme. Les étrangers qui auraient préalablement obtenu un bachelor dans une Haute école étrangère ne sont pas inclus.

Type de Haute école : Haute école universitaire (HEU) et Haute école spécialisée (HES) / Haute école pédagogique (HEP)

Graphique 15.1 : Taux de diplômés dans les Hautes écoles selon le type et le canton de domicile, en 2011



Notes :

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

1) Le total équivaut au taux de diplômés (premier diplôme) dans le système des Hautes écoles et non à la somme des taux des Hautes écoles.

Source : OFS (téléchargé le 4.9.2012).

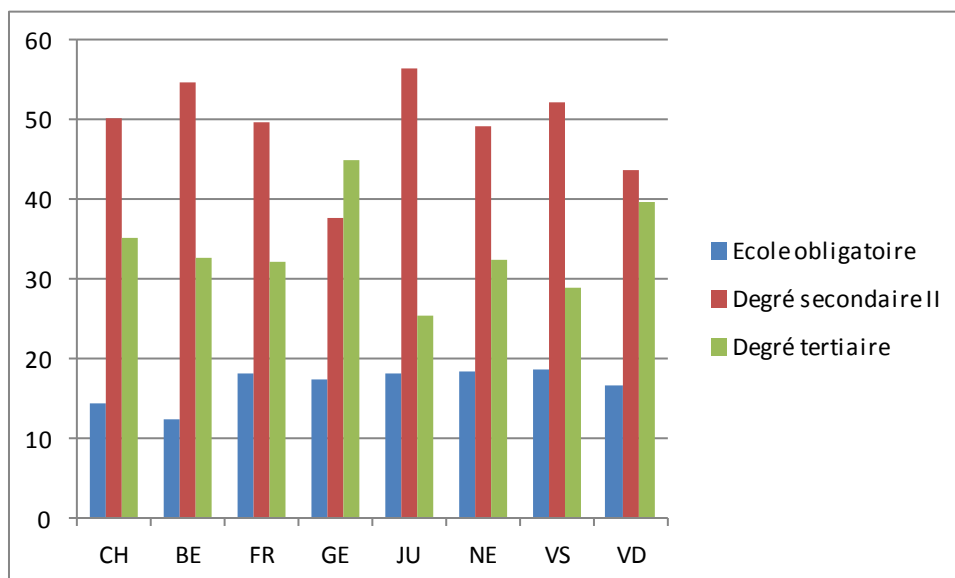
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.405105.4045.html?open=104#104>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Niveau de formation de l'ensemble de la population

Le **niveau de formation de la population** est déterminé en calculant quelle part de population a achevé une formation d'un niveau donné. On tient compte à cet effet de la formation achevée la plus élevée.

Graphique 16.1 : Niveau de formation de la population selon le canton, en 2011.
Part en pour cent de la population résidente permanente âgée de 25 à 64 ans, selon la plus haute formation achevée



Note :

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Source : OFS (téléchargé le 4.9.2012).

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/17/blank/01.indicator.406101.4016.html?open=104#104>

Présentation graphique : IRDP (2012).

Effectifs des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire

Définition de « personnel enseignant » : le personnel enseignant comprend le personnel qualifié directement chargé de l'enseignement des élèves. Font partie du relevé :

- les enseignants des institutions de formation s'adressant soit à une classe, soit à un petit groupe, soit à des élèves individuels ;
- les enseignants dispensant un enseignement spécialisé, quelles que soient les institutions de formation dans lesquelles l'enseignement s'effectue (écoles ordinaires ou écoles spécialisées). Il faut noter que les personnes actives en tant que thérapeutes - par exemple dans le domaine de la logopédie ou de la psychomotricité - n'appartiennent pas à la catégorie « personnel enseignant » puisque, si elles offrent bien aux élèves en ayant besoin un soutien thérapeutique adapté leur permettant de suivre leur programme d'enseignement, elles ne dispensent pas elles-mêmes de cours à proprement parler. Elles font ainsi partie de la catégorie « personnel de la pédagogie spécialisée » qui n'est pas à relever ;
- les directeurs d'école ainsi que leurs adjoints.

Tableau 17.1 : Effectifs des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire (écoles publiques) et pourcentages de femmes (année scolaire 2011/2012)

	Précolaire et primaire		Primaire et secondaire I (mixte)		Secondaire I		Secondaire I et secondaire II (mixte)	
	Total	%F	Total	%F	Total	%F	Total	%F
BE-fr	918	86%	--	--	310	47%	--	--
FR-fr	1'920	86.5%	--	--	952	57.6%	32	--
GE⁽¹⁾	2'434 ⁽²⁾	84.6% ⁽²⁾	--	--	1'640	58.3%	138 ⁽³⁾	42.8%
JU	621	83%	--	--	300	53%	--	--

	Années 1-2		Années 3-7		Années 8-11	
	Total	%F	Total	%F	Total	%F
NE	251	98.4%	912	86.8%	848	56.6%

Notes :

Nous adoptons ainsi intégralement la définition de l'OFS donnée dans le document *Personnel des écoles, Manuel pour le relevé 2012/13*, août 2012, p. 7,

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen_quellen/blank/blank/sssp/03.html

L'enseignement romand est défini ici par toutes les classes romandes dont l'enseignement se fait en français. Il s'agit des classes et non pas des écoles. Cette précision est importante, par exemple, pour les communes où des classes avec un enseignement français existent dans des écoles germanophones. Les classes bilingues (dont une de langues de l'enseignement est le français) sont également comptées dans l'enseignement romand.

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales.

1) GE : Les résultats pour le canton de Genève ne comprennent pas le personnel enseignant spécialisé. Pour l'enseignement spécialisé on compte 150 enseignant.e.s pour le degré primaire cycles 1 et 2, 61 pour le degré secondaire I et 25 sans distinction de degré.

2) GE : Degré primaire cycle 1 et 2.

3) GE : Enseignants ayant des activités d'enseignement au degré secondaire I ainsi qu'au degré secondaire II.

Source : Les services cantonaux responsables ont fourni les données. Pour la collecte de ces données nous ne disposons pas de précisions sur la méthode de calcul utilisée pour leur récolte : des différences de comptage entre cantons peuvent donc exister (décembre 2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Tableau 17.2 : Personnel en Équivalent Plein Temps de la scolarité obligatoire (écoles publiques) et pourcentages de femmes (année scolaire 2011/2012)

	Précolaire et primaire		Primaire et secondaire I (mixte)		Secondaire I		Secondaire I et secondaire II (mixte)	
	Total	%F	Total	%F	Total	%F	Total	%F
VS ⁽¹⁾	1'486	74.3%	--	--	820	44.9%	--	--
VD ⁽²⁾	2'643.6	95.1%	--	--	2'987.5	54.5%	--	--

Notes :

Les degrés sont pris selon les définitions cantonales.

1) VS : Calculé sur l'ensemble du canton (c'est-à-dire, Valais romand et Haut-Valais).

2) VD : Informations complémentaires du canton de Vaud en annexe.

Source : Les services cantonaux responsables ont fourni les données. Pour la collecte des ces données nous ne disposons pas de précisions sur la méthode de calcul utilisée pour leur récolte : des différences de comptage entre cantons peuvent donc exister (décembre 2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

Prévisions des départs à la retraite des enseignant.e.s de l'école obligatoire

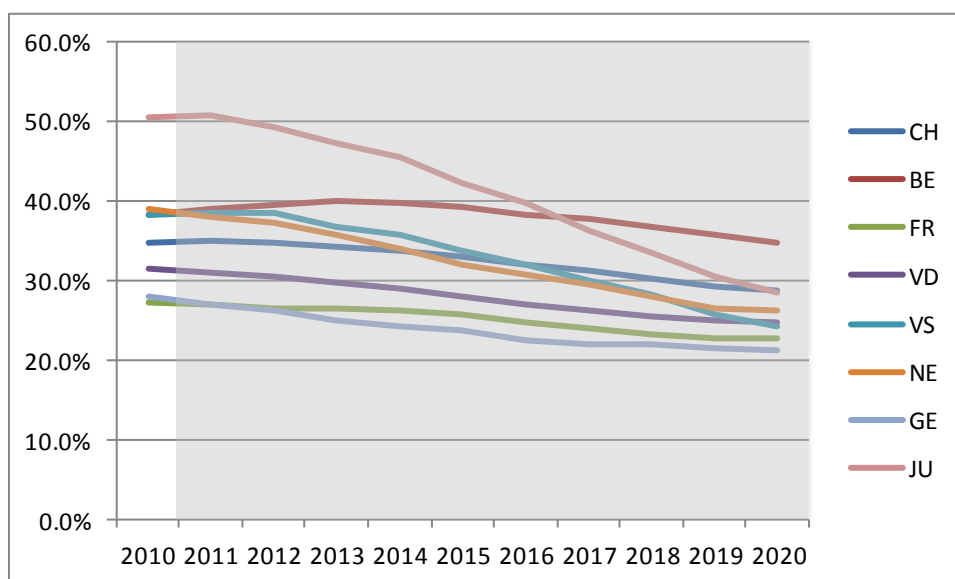
Nous présentons ici le **scénario « neutre »** de l'OFS qui suppose que le taux d'encadrement (formulé en volume total d'activité) n'évoluera pas ces prochaines années :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/04/01.html>

Toutes les informations utiles concernant la modélisation, les hypothèses effectuées et la qualité des prévisions sont contenues dans la publication *Scénarios 2011-2020 pour l'école obligatoire* :

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/22/publ.html?publicationID=4505>

Graphique 18.1 : Prévisions de la proportion d'enseignants de 50 ans ou plus, au degré primaire, par canton (scénario « neutre » 2011-2020)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

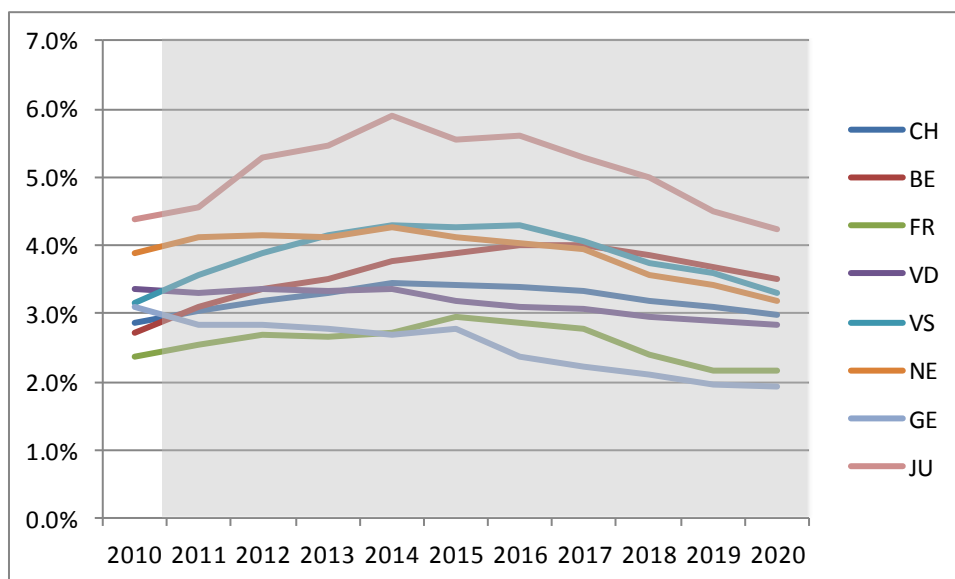
Degré d'enseignement selon les définitions cantonales.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/04/02.html>

Réalisation du graphique : IRDP (2012).

Graphique 18.2 : Prévisions du taux moyen annuel de départs lié aux départs à la retraite d'enseignant.e.s de plus de 55 ans, au degré primaire, par canton (scénario « neutre » 2011-2020)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.

Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

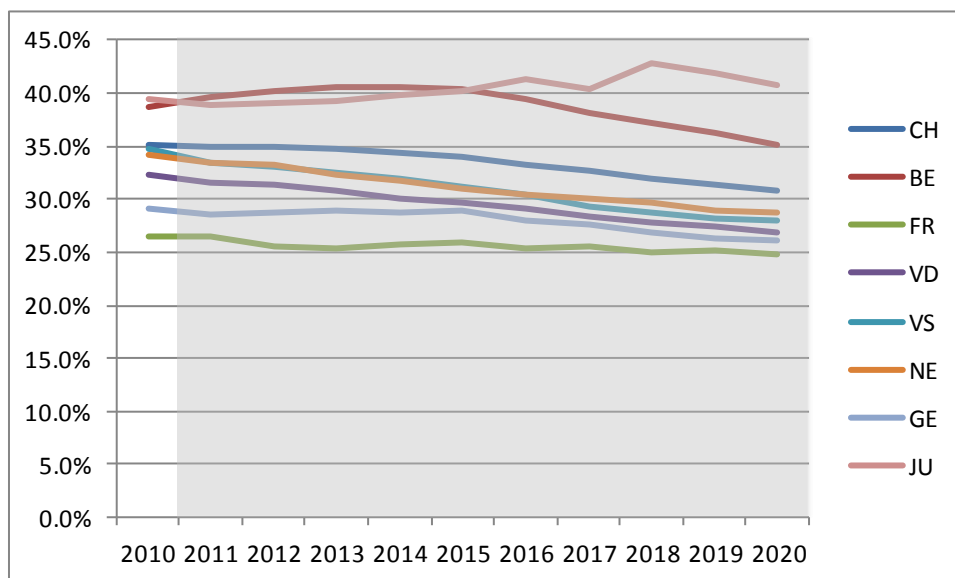
Degré d'enseignement selon les définitions cantonales.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/04/02.html>

Réalisation du graphique : IRDP (2012).

Graphique 18.3 : Prévisions de la proportion d'enseignant.e.s de 50 ans ou plus, au degré secondaire I, par canton (scénario « neutre » 2011-2020)



Notes :

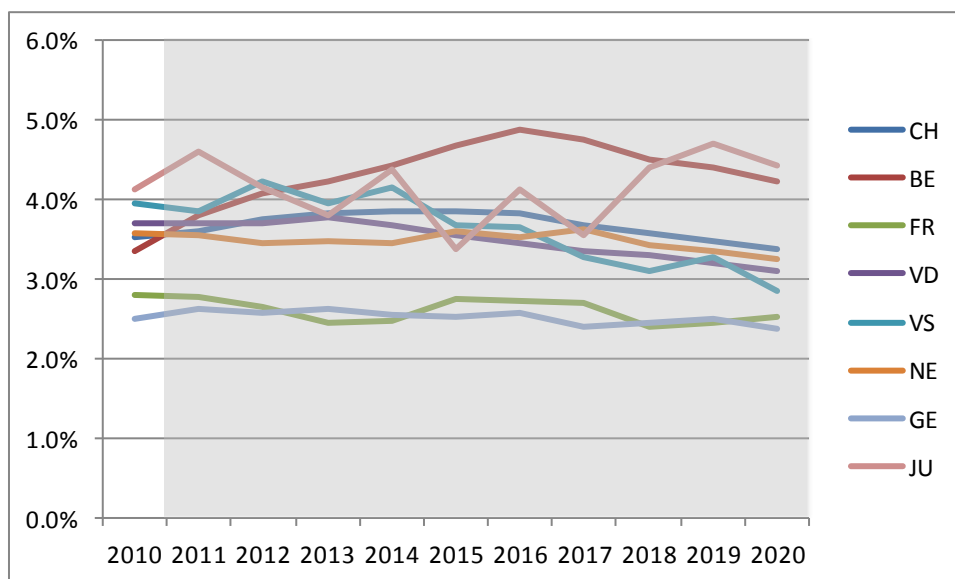
Les prévisions sont sur fond grisé.
 Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.
 Degré d'enseignement selon les définitions cantonales.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/04/02.html>

Réalisation du graphique : IRDP (2012).

Graphique 18.4 : Prévisions du taux moyen annuel de départs lié aux départs à la retraite d'enseignant.e.s de plus de 55 ans, au degré secondaire I, par canton (scénario « neutre » 2011-2020)



Notes :

Les prévisions sont sur fond grisé.
 Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.
 Degré d'enseignement selon les définitions cantonales.

Source : OFS (téléchargé le 12.11.2012)

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/04/02.html>

Réalisation du graphique : IRDP (2012).

Annexe - Informations complémentaires transmises par le canton de Vaud

INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEVES

1) Enseignement spécialisé

Les élèves de l'enseignement spécialisé qui sont intégrés dans les classes ordinaires, et cela indépendamment de l'importance de cette intégration, sont considérés dans notre statistique comme relevant de l'école ordinaire uniquement. Les élèves relevés sous enseignement spécialisé sont donc ceux qui fréquentent uniquement une institution spécialisée.

2) Élèves des classes de développement et classes d'accueil

Ces élèves ne sont rattachés à aucun degré scolaire. Ils sont regroupés par groupe d'âge plus ou moins étendu (il peut y avoir jusqu'à 5 ans d'écart entre les élèves les plus jeunes et les plus âgés).

La répartition entre degré primaire ou secondaire pour les élèves rattachés à des établissements mixtes (qui par définition sont composés d'élèves des degrés primaires et secondaires) a été faite sur la base des classes et en fonction du groupe d'âge le plus représenté.

3) Élèves des classes de raccordement I et II (10^e année scolaire)

Dans le canton de Vaud, ces élèves sont considérés comme faisant partie de la scolarité obligatoire. Ces élèves n'ont cependant pas été considérés dans les tableaux.

4) Élèves des écoles privées

Les effectifs des élèves des écoles privées pour l'année scolaire 2011/12 sont encore incomplets. En effet, certaines écoles privées doivent encore livrer leurs données.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENSEIGNANTS

1) Effectif et postes d'enseignement : la statistique des enseignants est constituée sur la base des équivalents plein temps (EPT). Les chiffres mentionnés dans le tableau 17.2 transmis sont donc des équivalents plein temps qui nous permettent d'effectuer les ventilations selon les degrés scolaires et qui correspondent aux nombres de postes. En effet, une personne peut enseigner à plusieurs degrés. Par contre, l'activité d'une personne peut être attribuée à un degré précis. En pondérant l'activité par le taux d'activité, on peut clairement attribuer des EPT aux degrés respectifs. C'est la méthode qui nous avons utilisée pour compléter le tableau 17.2. Si nous avions indiqué les effectifs, un grand nombre de personnes seraient classées dans les catégories mixtes. De plus, des analyses sur la base des effectifs pourraient s'avérer, à notre sens, problématiques en raison de la grande variation des taux d'activité.

2) Catégories de personnel pour lesquelles les données ne permettent pas une ventilation selon les types d'enseignement :

a) Enseignants de l'enseignement spécialisé

Des années scolaires comparables à celles de l'école ordinaire n'existent pas pour l'enseignement spécialisé. Ainsi une ventilation en différents degrés (pré-primaire, primaire, secondaire) n'est pas pertinente dans ce type d'institution.

b) Enseignants des classes d'accueil et de développement

Les élèves de ce type de classes ne suivent pas un programme correspondant à un degré scolaire défini. Dans notre base de données, ils sont considérés comme « sans année de programme » et ne sont donc pas rattachés à un quelconque degré scolaire.

c) Enseignants des classes à effectifs réduits

Bien que les élèves de ce type de classe soient rattachés à une année de programme définie, cette donnée n'est pas disponible dans la statistique des enseignants.

d) Directeurs et adjoints

Notre statistique ne recense pas le type d'enseignement des directeurs et de leurs adjoints.

Les EPT pour ces catégories de personnel ne sont donc pas considérés dans le tableau 17.2.

3) Enseignants de classes de raccordement (10^e année)

Pour les mêmes raisons que celles mentionnées pour les élèves, les enseignants des classes de raccordement n'ont pas été inclus dans les chiffres transmis.

